

**ARRETE DU MAIRE n°2026-30**  
**Restriction de circulation route de Brison - MTPe**

**LE MAIRE DE MONT-SAXONNEX**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Vu** la loi n° 66-407 du 18 juin 1966 relative aux pouvoirs des maires en matière de circulation routière ;

**Vu** la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

**Vu** l'ordonnance n° 58-1216 du 15 décembre 1958 sur la police de la circulation routière ;

**Vu** l'arrêté modifié du 24 novembre 1967 relatif à la Signalisation des Routes et Autoroutes ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4<sup>ème</sup> partie) approuvée par l'arrêté du 7 juin 1977 ;

**Vu** la demande de l'entreprise **MTPe, 26 avenue de l'île Saint-Martin 92894 Nanterre cedex 9** en date du 13 avril 2026 sollicitant l'autorisation d'effectuer des travaux de raccordement électrique pour le compte ENEDIS ;

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre des mesures pour permettre et assurer la sécurité des travaux et des usagers sur la route de Brison ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** - L'entreprise MTPe est autorisée à effectuer des travaux de raccordement électrique pour le compte ENEDIS, sur la route de Brison (Cf. annexe 1), du **lundi 11 mai 2026 au jeudi 11 juin 2026 inclus**.

Une restriction temporaire de circulation, avec alternat, sera en place lors de l'intervention.

**ARTICLE 2** - La signalisation nécessaire sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise chargée des travaux en accord avec le gestionnaire de la voie et en conformité avec la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 3** - Toute contravention au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4** - Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de MONT-SAXONNEX

**ARTICLE 5** - Mme la secrétaire de mairie, M. le responsable des services techniques sont chargées, en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- L'entreprise MTPe ;
- Le CERD de Bonneville ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie de Marignier ;

Fait à Mont-Saxonnex, le 14 avril 2026



A blue ink signature of Pascal PROVOST is written over a circular official stamp of the Commune de Mont-Saxonnex. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MONT-SAXONNEX' and 'HAUTE-SAVOIE' around a central emblem.

**Pascal PROVOST,**  
Maire de Mont-Saxonnex

